



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E155003

VALABLE JUSQU'AU 03/04/2024

ÉDITÉ LE 27/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/02/2017
5 000

Raison sociale : FOURNIER LES TOITS DU VEXIN

53 LA CHAPELLE SAINT ANTOINE
95300 ENNERY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 812874741

Téléphone : 01 30 38 63 31

Fax : 00 00 00 00 00

Portable : 06 62 65 33 38

Siret : 812 874 741 00018

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 213914900108

Site Internet : www.ftdv-couverture-valdoise.fr

E-mail : fournisseurlestoitsduvexin@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C66196U1247000/001 481111/58

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C66196U1247000/001 481111/58

Responsabilité légale :

LEROUX THOMAS PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/03/2022
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	22/03/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	22/03/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	22/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	14/02/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/02/2023
o Isolation des combles perdus	14/02/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.